

Aménagement circulation et stationnement

Travaux déménagement

RUE GREGOIRE DE TOURS

Du 29 juin au 5 juillet 2026 :

o

La circulation des véhicules est interdite

o Le stationnement des véhicules est interdit

Référence arrêté municipal n°26-AT-0178

Travaux déménagement

Du 12 au 12 bis RUE DE LA MOTHE

Du 29 juin au 28 juillet 2026 :

o

La circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite

o Une déviation est mise en place pour tous les véhicules

Référence arrêté municipal n°26-AT-0177

Organisation des marchés nocturnes

RUE BODEAU, MONTEE DE LA COLLEGIALE, PLACE SAINT-DENIS, RUE AMBROISE PARE et RUE ARMAND CAZOT.

Du 7 juillet au 25 août 2026 chaque semaine, du mardi à 13h30 au mercredi à 02h00, hormis le 14 juillet.

MAIRIE D'AMBOISE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La circulation se fera à contre sens en direction du Quai du Général de Gaulle.

La circulation des véhicules sera interdite :

- o MONTEE DE LA COLLEGIALE

- o Parking SAINT-DENIS

- o À partir de l'intersection de la RUE BODEAU jusqu'à la PLACE SAINT-DENIS

- o RUE ARMAND CAZOT

*Référence arrêté municipal **n°26-AT-0171***

Votre contact

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23

webmaster@ville-amboise.fr